RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 12809
Numéro SIREN : 331 191 825
Nom ou dénomination : S F C SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2021 sous le numéro de dépôt 770

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-01-2021

N° DE DEPOT : 000770

N° GESTION : 1984B12809

N° SIREN : 331191825

DENOMINATION : S F C SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

ADRESSE : 8 rue d'Athenes 75009 Paris

MILLESIME : 2020

EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL | SOCIAL | JURIDIQUE | INTERNATIONAL

SAS SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

8 rue D'ATHENES
75009 PARIS

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2020	Net 31/08/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	2 471 849		2 471 849	2 471 849
Autres immobilisations incorporelles	1 443 227		1 443 227	1 443 227
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	239 353	87 353	152 000	177 303
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	60 150		60 150	60 150
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 214 579**	**87 353**	**4 127 227**	**4 152 529**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédieires et finis				
Merchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 423 190	909 187	2 514 003	2 340 862
Autres créances	232 362		232 362	116 870
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	8 464	8 464		
Disponibilités	61 855		61 855	33 469
Charges constatées d'avance (3)	59 163		59 163	67 085
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 785 034**	**917 651**	**2 867 383**	**2 558 286**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**7 999 613**	**1 005 004**	**6 994 609**	**6 710 815**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	728 000	728 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 568 090	3 568 090
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	72 800	56 199
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	132 385	25 789
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**232 158**	**123 197**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4 733 432**	**4 501 274**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	18 000	18 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**18 000**	**18 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	296 757	737 521
Emprunts et dettes financières diverses (3)	67 187	67 189
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	588 787	264 357
Dettes fiscales et sociales	909 325	833 209
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	164 382	68 385
Produits constatés d'avance (1)	216 739	220 881
TOTAL DETTES	**2 243 177**	**2 191 541**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**6 994 609**	**6 710 815**
(1) Dont à plus d'un an (a)	88 962	151 098
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 154 215	2 040 444
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	123 835	535 526
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	%	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	93		294	0,01	-201	-68,32
Production vendue	5 681 998	100,00	5 506 585	99,99	175 413	3,19
Production stockée						
Subventions d'exploitation	2 500	0,04			2 500	
Autres produits	194 126	3,42	44 634	0,81	149 492	334,93
Total	**5 878 717**	**103,46**	**5 551 512**	**100,81**	**327 204**	**5,89**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.epprov.						
Varietion de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	3 316 247	58,36	3 049 216	55,37	267 031	8,76
Total	**3 316 247**	**58,36**	**3 049 216**	**55,37**	**267 031**	**8,76**
MARGE SUR M/SES & MAT	**2 562 470**	**45,10**	**2 502 297**	**45,44**	**60 174**	**2,40**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	102 898	1,81	121 033	2,20	-18 136	-14,98
Salaires et Traitements	1 323 119	23,29	1 326 053	24,08	-2 934	-0,22
Charges sociales	571 198	10,05	615 452	11,18	-44 254	-7,19
Amortissements et provisions	117 282	2,06	242 064	4,40	-124 782	-51,55
Autres charges	107 676	1,90	58 144	1,06	49 532	85,19
Total	**2 222 173**	**39,11**	**2 362 747**	**42,91**	**-140 574**	**-5,95**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**340 297**	**5,99**	**139 550**	**2,53**	**200 748**	**143,85**
Produits financiers						
Charges financières	9 405	0,17	15 807	0,29	-6 402	-40,50
Résultat financier	**-9 405**	**-0,17**	**-15 807**	**-0,29**	**6 402**	**-40,50**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**330 892**	**5,82**	**123 743**	**2,25**	**207 149**	**167,40**
Produits exceptionnels	7 870	0,14	71 969	1,31	-64 099	-89,06
Charges exceptionnelles	2 199	0,04	36 680	0,67	-34 481	-94,00
Résultat exceptionnel	**5 671**	**0,10**	**35 289**	**0,64**	**-29 618**	**-83,93**
Participation des salariés	47 070	0,83	35 835	0,65	11 235	31,35
Impôts sur les bénéfices	57 335	1,01			57 335	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**232 158**	**4,09**	**123 197**	**2,24**	**108 961**	**88,44**

Exercice clos au 31/08/2020

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 6 994 609 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 232 158 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-aprés font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice á l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, aprés déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est le durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié è la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 915 077			3 915 077
Immobilisations corporelles	238 708	645		239 353
Immobilisations financières	60 150			60 150
Total	**4 213 934**	**645**		**4 214 579**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	61 405	25 948		87 353
Immobilisations financières				
Total	**61 405**	**25 948**		**87 353**
ACTIF NET				**4 127 227**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	947 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	1 524 349
Total	**2 471 849**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a etablir	372 643
Total	**372 643**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 728 000,28 euros décomposé en 8 133 titres d'une valeur nominale de 89,51 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions su début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprisss utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin da l'exercice
Litiges	18 000				18 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**18 000**				**18 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	238 690
Banques interets courus	2 965
Conges a peyer	96 054
Dettes prov. rtt a payer	38 941
Dettes provis. pr partic. salariés	46 627
Organ.soc.ch.a payer ace	9 325
Etat - autres charges sofitrec	7 157
Taxe apprentissage cap	9
Etat cap	14 250
Formation continue cap	3 414
Cet cap	13 212
1% logement cap	5 518
Clients avoir a etablir	8 678
Total	**484 842**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
C.c.a. medecine travail	1 187		
C.c.a. tickets restaurant	3 448		
C.c.a. assurance	3 757		
C.c.a. documentation	2 432		
C.c.a. cotis.ifec	15 222		
C.c.a. ent.maintenance	1 230		
C.c.a. archives	939		
C.c.a. loyers	25 628		
Cca seminaire	5 320		
Total	**59 163**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	216 739		
Total	**216 739**		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 100 euros
Honoraire des autres services : 1 600 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
PERTE SUR EX ANTERIEURS	2 199	
PRODUIT SUR EX ANTERIEUR		7 870
Total	**2 199**	**7 870**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/08/2020	31/08/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 870	70 368
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 601
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	**7 870**	**71 969**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 199	35 079
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 601
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	**2 199**	**36 680**
Résultat exceptionnel	**5 671**	**35 289**

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 870
Autres charges exceptionnels	2 199	
TOTAL	**2 199**	**7 870**

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Covid-19

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	601 000,00	610 000,00	725 000,00	728 000,00	728 000,00
Nombre d'actions ordinaires	6 762,00	6 762,00	8 103,00	8 133,00	8 133,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 708 303,14	4 757 231,78	4 920 076,94	5 506 878,75	5 682 091,12
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	239 461,73	294 712,60	51 030,40	359 201,01	335 380,48
Impôts sur les bénéfices	26 513,00	43 103,00			57 335,00
Participation des salariés	22 159,00	28 514,21	13 828,48	35 834,95	47 070,27
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	79 529,31	121 289,79	-176 642,72	123 197,09	232 158,10
Résultat distribué	30 000,00	60 000,00			
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	28,21	32,99	4,59	39,76	28,40
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	11,76	17,94	-21,80	15,15	28,55
Dividende distribué	4,44	8,87			
Personnel					
Effectif salariés	39	39	39	39	39
Montant de la masse salariale	1 308 282,26	1 177 749,51	1 221 013,31	1 326 052,83	1 323 118,75
Montant des sommes versées en avantages sociaux	599 847,32	585 092,00	560 825,48	615 452,37	571 198,22

SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 728 000,00 €
Siège social : 8 RUE D'ATHENES
75009 PARIS
331 191 825 RCS PARIS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du Président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020, s'élevant à 232 158,10 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	232 158.10 €
- A titre de dividendes aux associés	200 071.80 €
Soit 24.60 € par action	
- et le solde, soit.....	32 086.30 €

En totalité au compte "Autres réserves"

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et au plus tard le 31 mai 2021.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :
- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2019

- néant

Exercice : 31/08/2018

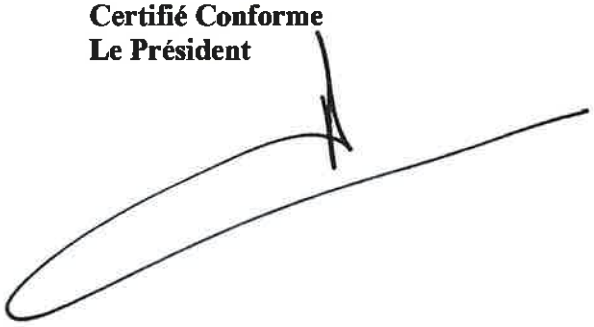
- néant

Exercice : 31/08/2017

- Dividende global distribué : 60 000.00 €

soit, par titre : 8.79 €

Certifié Conforme
Le Président



COMPTAGESMA AUDIT
Commissaires aux comptes

Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

Siège Social : 8 rue D'ATHENES

75009 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 728 000 euros

331 191 825 RCS PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

SAINT-MALO
13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES
Rue de la terre Victoria
Parc Edonia - Bât A - 1er étage
35760 RENNES
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN
6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL
Exercice clos le 31 août 2020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 1er décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note sur les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'annexe des comptes annuels concernant la Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo, le 7 décembre 2020,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT

Mélanie VILLALARD

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2020	Net 31/08/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	2 471 649		2 471 849	2 471 849
Autres immobilisations incorporelles	1 443 227		1 443 227	1 443 227
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	239 353	87 353	152 000	177 303
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	60 150		60 150	60 150
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 214 579**	**87 353**	**4 127 227**	**4 152 529**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 423 190	909 187	2 514 003	2 340 862
Autres créances	232 382		232 382	116 870
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	8 464	8 464		
Disponibilités	61 855		61 855	33 469
Charges constatées d'avance (3)	59 163		59 163	67 085
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 785 034**	**917 551**	**2 867 393**	**2 558 286**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 999 613	1 005 004	6 994 609	6 710 815

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	728 000	728 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 568 090	3 568 090
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	72 800	58 199
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	132 385	25 789
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**232 158**	**123 197**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4 733 432**	**4 501 274**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	18 000	18 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**18 000**	**18 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	298 757	737 521
Emprunts et dettes financières diverses (3)	67 187	87 189
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	588 787	264 357
Dettes fiscales et sociales	909 325	833 209
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	164 382	68 385
Produits constatés d'avance (1)	216 739	220 881
TOTAL DETTES	**2 243 177**	**2 191 541**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**6 994 609**	**6 710 815**
(1) Dont à plus d'un an (a)	86 962	151 096
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 154 215	2 040 444
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	123 835	535 526
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	%	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	93		294	0,01	-201	-68,32
Production vendue	5 681 998	100,00	5 506 585	99,99	175 413	3,19
Production stockée						
Subventions d'exploitation	2 500	0,04			2 500	
Autres produits	194 126	3,42	44 834	0,81	149 492	334,93
Total	**5 878 717**	**103,46**	**5 551 512**	**100,81**	**327 204**	**5,89**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	3 316 247	58,36	3 049 216	55,37	267 031	8,76
Total	**3 316 247**	**58,36**	**3 049 216**	**55,37**	**267 031**	**8,76**
MARGE SUR M/SES & MAT	2 562 470	45,10	2 502 297	45,44	60 174	2,40
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	102 898	1,81	121 033	2,20	-18 136	-14,98
Salaires et Traitements	1 323 119	23,29	1 326 053	24,08	-2 934	-0,22
Charges sociales	571 198	10,05	615 452	11,18	-44 254	-7,19
Amortissements et provisions	117 282	2,06	242 064	4,40	-124 782	-51,55
Autres charges	107 676	1,90	58 144	1,06	49 532	85,19
Total	**2 222 173**	**39,11**	**2 382 747**	**42,91**	**-140 574**	**-5,95**
RESULTAT D'EXPLOITATION	340 297	5,99	139 550	2,53	200 748	143,85
Produits financiers						
Charges financières	9 405	0,17	15 807	0,29	-6 402	-40,50
Résultat financier	**-9 405**	**-0,17**	**-15 807**	**-0,29**	**6 402**	**-40,50**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	330 892	5,82	123 743	2,25	207 149	167,40
Produits exceptionnels	7 870	0,14	71 969	1,31	-64 099	-89,06
Charges exceptionnelles	2 199	0,04	36 680	0,67	-34 481	-94,00
Résultat exceptionnel	**5 671**	**0,10**	**35 289**	**0,64**	**-29 618**	**-83,93**
Participation des salariés	47 070	0,83	35 835	0,65	11 235	31,35
Impôts sur les bénéfices	57 335	1,01			57 335	
RESULTAT DE L'EXERCICE	232 158	4,09	123 197	2,24	108 961	88,44

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 6 994 609 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 232 158 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 915 077			3 915 077
Immobilisations corporelles	238 708	645		239 353
Immobilisations financières	60 150			60 150
Total	4 213 934	645		4 214 579
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	61 405	25 948		87 353
Immobilisations financières				
Total	61 405	25 948		87 353
ACTIF NET				4 127 227

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	947 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	1 524 349
Total	2 471 849

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a etablir	372 643
Total	372 643

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 728 000,28 euros décomposé en 8 133 titres d'une valeur nominale de 89,51 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	18 000				18 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	18 000				18 000

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation

Financières

Exceptionnelles

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	238 690
Banques interets courus	2 965
Conges a payer	96 054
Dettes prov. rtt a payer	38 941
Dettes provis. pr partic. salariés	48 627
Organ.soc.ch.a payer ace	9 325
Etat - autres charges sofitrec	7 157
Texa apprentieeege cap	9
Etat cap	14 250
Formation continue cap	3 414
Cet cap	13 212
1% logement cap	5 518
Clients avoir a etablir	6 678
Total	484 842

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
C.c.a. medecine travail	1 187		
C.c.a. tickets restaurant	3 448		
C.c.a. assurance	3 757		
C.c.a. documentation	2 432		
C.c.a. cotis.ifec	15 222		
C.c.a. ant.maintenance	1 230		
C.c.a. archives	939		
C.c.a. loyers	25 628		
Cca seminaire	5 320		
Total	59 183		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	216 739		
Total	216 739		

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 100 euros
Honoraire des autres services : 1 600 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
PERTE SUR EX ANTERIEURS	2 199	
PRODUIT SUR EX ANTERIEUR		7 870
Total	2 199	7 870

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/08/2020	31/08/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 870	70 366
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 601
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	7 870	71 969
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 199	35 079
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 601
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	2 199	36 680
Résultat exceptionnel	5 671	35 289

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 870
Autres charges exceptionnels	2 199	
TOTAL	2 199	7 870

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/08/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.
Les Etats financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation."

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES